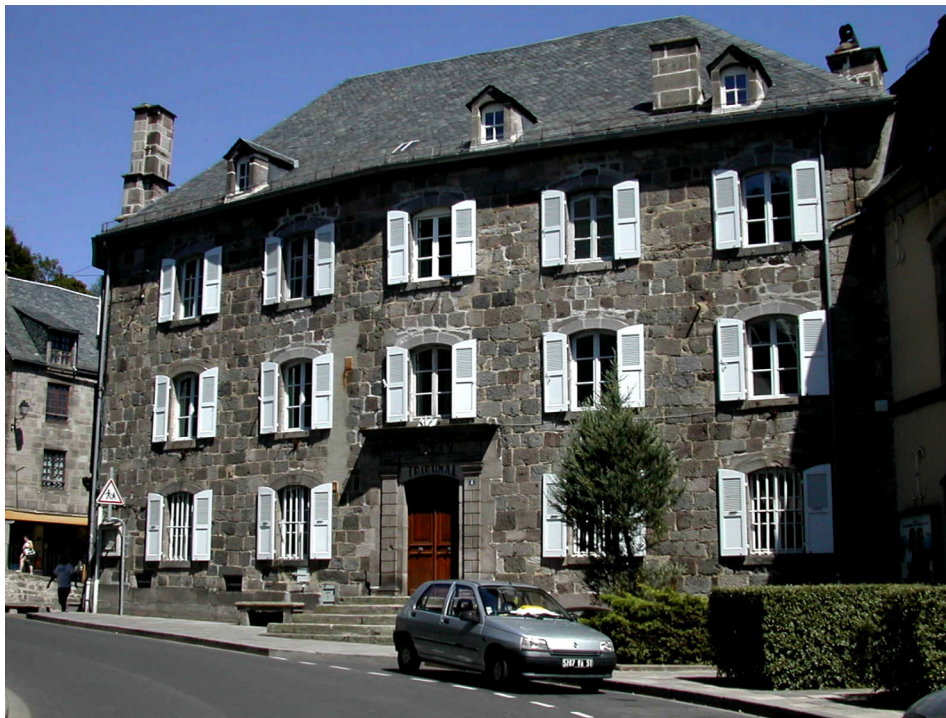


Maison des Services du Pays de Murat

Dossier de Presse



Contact :

Corinne IBARRA

Communauté de communes du Pays de Murat

4, rue Faubourg Notre-Dame, 15300 Murat

Tél. 04 71 20 22 62

cibarra@paysdemurat.fr

28/07/05

SOMMAIRE

I. Un projet au cœur d'une dynamique intercommunale

1. Le Pays de Murat en faits et chiffres
2. Les objectifs de la *Maison des services*
3. Les moyens mis en œuvre
4. Les publics visés

II. Les prestations proposées

1. Les services aux particuliers
2. Les services aux entreprises

III. Les partenaires

1. Pôle Emploi - Formation
2. Pôle Services aux personnes
3. Pôle Jeunesse
4. Pôle « Entreprises »
5. Pôle Agricole

I.

Un projet au cœur d'une dynamique intercommunale

*L'Europe, l'Etat, la Région et le Département
ont soutenu financièrement ce projet d'intérêt public sans commune
mesure dans la Communauté de communes du Pays de Murat.*

1. Le pays de Murat en faits et chiffres

La Communauté de communes du pays de Murat, située sur l'axe St-Flour-Aurillac regroupe 13 communes et plus de 6 000 habitants.

Résolument inscrite dans une dynamique économique, touristique, culturelle et sociale depuis sa création en décembre 1999, la Communauté de communes s'organise pour bâtir des projets cohérents qui relanceront l'activité économique, développeront de nouveaux services et amélioreront le quotidien des habitants.

Maintenir les jeunes au pays en leur offrant un avenir durable, **rompre l'isolement** des habitants avec des services adaptés à leur environnement rural, **attirer de nouvelles familles** en misant sur les atouts que possède le territoire en matière de cadre de vie est le défi que relèvent chaque jour les élus, décidés à prendre en main leur territoire.

Aujourd'hui, plusieurs programmes de grande envergure, en cours de réalisation, traduisent la vitalité du pays de Murat. La construction d'une nouvelle zone d'activités avec une pépinière d'entreprises permettra d'accueillir de nouveaux porteurs de projets, la création d'un office de tourisme intercommunal viendra conforter l'activité touristique du territoire, la mise en œuvre d'un pôle équestre de pleine nature favorisera l'organisation de rencontres sportives nationales en partenariat avec la Fédération Française d'Équitation....

Parmi ces nombreux chantiers, un projet ambitieux s'inscrivant totalement dans cette dynamique intercommunale fédère l'ensemble de la population. Chefs d'entreprise, artisans, agriculteurs ou commerçants... grands parents, parents, étudiants, lycéens ou collégiens... jeunes actifs, retraités ou personnes à la recherche d'un emploi... attendent l'ouverture de **leur Maison des Services**.

2. Les objectifs de la *Maison des services*

Accueillir, informer, animer sont les principales missions que la *Maison des Services* entend assurer chaque jour auprès de tous les habitants.

Mais l'ambition de la Communauté de communes du pays de Murat est d'aller au-delà de ces trois champs d'actions en s'appuyant sur la *Maison des services* pour :

- ✓ **créer un service de proximité** dynamique et pluridisciplinaire qui rapprochera les services publics et privés des habitants.
- ✓ **favoriser l'accès, en un lieu unique**, à des services de nature différente et d'usage courant (services de l'Etat, collectivités locales, services publics, industriels et commerciaux, associations...) de qualité comparable aux zones urbaines.
- ✓ **rompre l'isolement de certaines populations** non motorisées qui bénéficieront de nouveaux services proposés dans le territoire.
- ✓ **inscrire le pays de Murat dans la société de l'information** grâce notamment aux nombreux équipements TIC qui permettront de communiquer en temps réel.
- ✓ **proposer aux usagers une large palette de prestations** avec une prise en charge personnalisée (délivrance de formulaires, aide à la consultation de dossiers, prise de rendez-vous auprès des services spécialisés...)
- ✓ **animer le territoire avec la mise en œuvre de journées de d'information** organisées ponctuellement en étroite collaboration avec les organismes de l'Etat et les partenaires de la *Maison des services*.

3. Les moyens mis en oeuvre

- ✓ Un bâtiment historique de 900 m² répartis sur 5 niveaux, au centre de Murat, chef lieu de canton pour accueillir le plus large public.
- ✓ Des locaux fonctionnels, aménagés pour favoriser l'accueil, la convivialité, la confidentialité des échanges, la transmission d'information et la consultation d'annonces ou de documents.
- ✓ Une ouverture du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00 pour répondre aux besoins des habitants comme des entreprises.
- ✓ Une coordinatrice, maîtrisant parfaitement les nouvelles technologies de l'information pour accueillir, orienter et accompagner les usagers de la *Maison des services* en étroite collaboration avec les organismes partenaires.
- ✓ Une vingtaine d'organismes partenaires pour assurer des permanences régulières, accélérer et simplifier les démarches administratives des usagers.
- ✓ Un recours permanent aux technologies de communication (visio-accueil, visio-conférence, borne Internet, espace multimédia...) pour réduire la distance entre les usagers et les organismes et proposer une palette de services variés et de qualité.
- ✓ Un appui logistique de la Communauté de communes pour veiller au bon fonctionnement de la structure et assurer une communication régulière auprès du grand public.

4. Les publics visés

Habitants et entreprises trouveront un interlocuteur privilégié, des espaces dédiés et de nouveaux services adaptés à leurs besoins au sein de la structure.

↳ **Les personnes âgées et les usagers non motorisés** pourront compter sur le Service du Transport à la Demande mis en place dans le territoire qui adaptera ses tournées en fonction des horaires de la structure.

↳ **Les personnes à mobilité réduite** accéderont aux différents espaces grâce aux aménagements appropriés installés dans la *Maison des services*.

↳ **Les parents et grands-parents bénéficieront d'un véritable centre de ressources** où de nombreuses informations axées sur le bien-être de la famille, comme « l'équilibre alimentaire des enfants », « mieux connaître l'adolescence », « les activités physiques après 60ans »... seront à leur disposition.

↳ **Les jeunes, collégiens, lycéens, étudiants ou actifs** trouveront dans le *Point Info Jeunesse*, un espace dédié avec des outils d'information et de communication actualisés.

↳ **Les personnes sur le marché du travail** pourront rencontrer des conseillers de différents organismes compétents dans le domaine de l'emploi et consulter sur place les offres et demandes d'emploi centralisées et diffusées dans un espace dédié.

↳ **Les entreprises** auront la possibilité de consulter la bourse de l'emploi local, de bénéficier d'aide et de conseils des chambres consulaires, de louer des salles équipées, de participer activement aux journées d'information...

↳ **Les agriculteurs** seront régulièrement accueillis par les cinq organismes partenaires du pôle agricole mis en place dans la structure.

II.

Les prestations proposés

*Les particuliers comme les entreprises trouveront
un panel de services innovants et variés
qui répondront à leurs attentes.*

1. Les services aux particuliers

1. Espace Information

➤ Panneaux d'affichage et présentoirs répartis sur près de 150 m², permettront de consulter offres et demandes d'emploi, les annonces locales, des informations sur les formations qualifiantes, la santé, l'éducation, l'actualité sportive et culturelle...

➤ Cet espace ouvert sera également utilisé lors des journées d'information mises en œuvre avec le concours des organismes partenaires.

2. Espace Jeunesse

✓ Un Point d'Information Jeunesse sera créé au cœur de la structure. Collégiens, lycéens et étudiants pourront bénéficier du fonds documentaire du PIJ pour s'informer sur les possibilités de séjours à l'étranger, les concours, les filières après le BAC, les « jobs » d'été, le permis de conduire...

✓ Un matériel informatique dédié à cet espace leur permettra de consulter le site internet de l'Espace Info Jeunes Auvergne, de rédiger sur place des dossiers, rapports de stage, curriculum-vitae...

3. Espace Permanences

✓ Sept bureaux seront réservés aux permanences physiques assurées par une vingtaine d'organismes partenaires.

✓ Un bureau confidentiel sera dédié aux permanences visio.

4. Espace Technologies d'Information et de Communication

✓ Une Borne internet haut débit financée et installée par le Conseil général dans le cadre de l'opération Cybercantal II, permettra aux usagers d'accéder directement et gratuitement au portail départemental d'accès à l'administration électronique www.cg15.fr. Cette mine d'information sur les droits et démarches (plus de 4000 fiches validées par les ministères, plus de 1400 questions/réponses rédigées, des formulaires officiels à télécharger...) sera mise à jour automatiquement.

A l'aide de cette borne, les usagers pourront également accéder au portail d'organismes publics départementaux partenaires du Conseil général tels que l'ANPE, l'Assedic, la Caf, le CIDF, le Conseil général, la CPAM, l'UDAF et l'URSSAF.

✓ Une salle dédiée au visio-accueil (financée



à 50% par le Conseil général également dans le cadre de l'opération Cybercantal II), permettra de mettre en relation les usagers avec les organismes en toute confidentialité.

- ✓ Une salle multimédia équipée de huit postes connectés à Internet sera mise à la disposition des usagers pour des sessions de formation personnalisée mises en place dans la *Maison des services*.

- ✓ Un Point bureautique (photocopieur, télécopieur, scanner...) mis à la disposition des usagers permettra de faciliter toutes leurs démarches administratives.

2. Les services aux entreprises

1. Bourse de l'emploi

- ✓ Les employeurs pourront déposer directement leurs offres d'emploi, être mis en relation directe avec les organismes compétents ou les personnes sur le marché du travail, recensés à la *Maison des services*.

2. Information « entreprises »

- ✓ Les permanences régulières assurées par le pôle agricole, les chambres consulaires et le Comité d'Expansion permettront d'obtenir sur place des conseils dans des domaines aussi variés que la création d'entreprise, les aides financières, la cessation d'activité, l'accompagnement de projets professionnels...

3. Logistique « entreprises »

- ✓ Les entreprises auront la possibilité de louer une salle de visio-conférence pouvant accueillir une cinquantaine de personnes, équipée en sono et visio-conférence pour l'organisation de séminaires, assemblées générales, débats...

✓ Une salle multimédia équipée de huit postes connectés à internet sera également à leur disposition pour organiser des sessions de formation auprès de leur personnel.

✓ Les entreprises pourront également bénéficier du point bureautique notamment pour des travaux de reprographie.

III.

Les partenaires

Services de l'Etat, chambres consulaires, organismes de formation, entreprises, associations, mutuelles, une vingtaine de partenaires répartis dans 5 pôles distincts joueront un rôle prépondérant dans la qualité des prestations et l'animation de la Maison des services.

1 . Le Pôle Emploi -

Formation

Composé de 8 organismes, ce pôle permettra d'accompagner les usagers à la recherche d'une nouvelle orientation professionnelle ou d'une formation . Les partenaires s'appuieront sur les espaces permanence, information et multimédia de la Maison des services pour rencontrer les habitants, diffuser leurs offres et organiser des formations.

◆ **ANPE Saint-Flour**

Les 9 agents de l'ANPE Saint-Flour se répartissent dans trois équipes professionnelles : Commerce, Hôtellerie, Tertiaire ; Santé, Social, Agriculture, Agro-alimentaire ; Transport, BTP, Administration, Education.

En 2004, près de 300 ateliers, une quarantaine de bilans de compétences, plus de 115 évaluations, près de 350 accompagnements dans le suivi des projets ou la recherche d'emploi et plus de 6000 entretiens ont été réalisés par les agents de l'antenne Sanfloraine.

830 contacts ont également été effectués auprès d'entreprises locales et près de 1500 offres ont été recueillies par l'agence.

Dans le cadre du plan de Cohésion sociale, l'ANPE de Saint-Flour vient également en appui des collectivités locales. C'est dans ce contexte que l'organisme a décidé d'apporter son soutien logistique et de transférer ses permanences à la Maison des services du pays de Murat.

▪ Les services proposés à la Maison des services

- ↳ Permanence mensuelle le 3^{ème} vendredi du mois qui devrait être renforcée par des entretiens en visio-accueil, à moyen terme.
- ↳ Diffusion quotidienne de toutes les offres ANPE réactualisées, via le service « Partenet ».
- ↳ Sessions d'ateliers de recherche d'emploi, prestations d'accompagnements personnalisés
- ↳ Participation active aux journées d'information sur le thème de l'emploi et de la formation.

▪ Démarrage du partenariat

- ↳ Septembre 2005

▪ Contact :

- ↳ Dominique Grimard, Directeur : 04 71 60 05 21

❖ CANTAL INTERIM

Implantée depuis 1996 à Mauriac, l'agence travaille en étroite collaboration avec les entreprises et les organismes intervenant dans les domaines de l'emploi et de la formation.

Cantal Intérim privilégie l'accompagnement et le suivi personnalisé auprès des intérimaires qu'elle fait travailler.

Aujourd'hui, l'agence cherche à être au plus près du terrain. Après avoir récemment ouvert une antenne à Saint-Flour, Cantal Intérim s'est rapidement positionnée auprès de la Communauté de communes pour assurer une présence à la Maison des services et rencontrer régulièrement les habitants à la recherche d'un emploi.

- **Les services proposés à la Maison des services**

- ↳ Permanence une semaine sur deux : 1^{er} et 3^{ème} jeudi de 9h00 à 12h00.

- ↳ Transmission régulière des offres d'emploi.

- ↳ Participation active aux journées d'information sur le thème de l'emploi et de la formation.

- **Démarrage du partenariat**

- ↳ Septembre 2005

- **Contact**

- ↳ Evelyne BERGER, Responsable de la zone de Saint-Flour

- ↳ 04 71 67 38 48

♦ PAIO

La Permanence d'Accueil d'Information et d'orientation de Saint-Flour est une association qui s'adresse tout particulièrement aux jeunes de 16 à 26 ans.

Elle intervient et apporte un soutien actif auprès de ce public principalement dans trois domaines : l'emploi, la formation et la vie quotidienne.

Dans le domaine de l'emploi, la PAIO anime des stages sur les techniques de recherche d'emploi (optimisation des CV, lettre de motivation, préparation aux entretiens) et privilégie des contacts réguliers avec les entreprises.

Dans le domaine de la formation, elle propose des stages professionnels, un accompagnement en entreprise, soutient les projets professionnels.

Dans le domaine de la vie quotidienne, la PAIO apporte des conseils sur tous les sujets qui concernent tout particulièrement les jeunes comme les démarches administratives, le logement, la santé, le transport, la citoyenneté, le budget...

- **Les services proposés à la Maison des services**

- ↳ Permanence mensuelle : 3^{ème} jeudi du mois de 14h00 à 16h30.

- ↳ Transmission et affichage des offres d'emploi.

- ↳ Participation active aux journées d'information sur le thème de l'emploi et de la formation.

- **Démarrage du partenariat**

- ↳ Septembre 2005

- **Contact**

- ↳ Marie-Christine BARTHOMEUF, Directrice : 04 71 60 40 25

☒ **DDTEFP**

Administration du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Cohésion Sociale, la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle est située à Aurillac.

Ses différents services sont organisés autour de trois pôles .

Le pôle « emploi, solidarité, intervention sur le marché du travail », couvre les services emploi, contrôle de recherche d'emploi et la Commission Technique d'Orientation et de Reclassement Professionnel.

Le pôle « travail, dialogue social, interventions en entreprise » concerne les services de l'inspection du travail, d'aides aux entreprises et la section centrale du travail (législation, procédures...).

Le pôle « administration générale et modernisation des services » est chargé de la gestion du personnel, de la communication externe, du secrétariat de direction...

Afin d'optimiser l'accueil, l'information et l'animation du pôle emploi-formation de la Maison des services, la DDTEFP a participé financièrement à l'aménagement de son espace emploi-formation.

▪ **Les services proposés à la Maison des services**

↳ Mise en place et animation d'un point « emploi » avec diffusion des offres locales et aide à la recherche

↳ Mise en place et animation d'un point « travailleurs saisonniers » (emploi, logement, santé...).

↳ Mise en place et animation d'un point « formation » avec la diffusion des organismes, aides financières...

▪ **Démarrage du partenariat**

↳ Septembre 2005

▪ **Contact**

↳ Johannes VIVANCOS : 04 71 46 83 85

Organisme reconnu dans le domaine de la formation continue et professionnelle, le GRETA est le premier partenaire à avoir signé une convention avec la Maison des services du Pays de Murat.

L'organisme s'appuie sur un important réseau de collèges et de lycées équipés pour organiser des formations diplômantes du CAP à la Licence. Le GRETA assure également des formations qualifiantes auprès des particuliers comme des entreprises dans les domaines de l'informatique, électronique, bureautique, commerce, tourisme, langues étrangères...

Avec le soutien du Conseil régional et de la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, le GRETA des Monts du Cantal a pu créer plusieurs antennes de formation dans le Cantal.

Dès l'ouverture de la Maison des services, les habitants y trouveront une antenne FORE. Ils pourront ainsi suivre des formations de l'Atelier de Pédagogie Personnalisée via le système du visio-accueil. Ils seront accueillis, conseillés et encadrés par une accompagnatrice-relais et se formeront à distance avec l'aide d'un formateur de l'APP

▪ **Les services proposés à la Maison des services**

↳ Animation d'une antenne FORE ouverte les lundis et jeudis de 14h00 à 17h00.

↳ Organisation de formations sur mesure pour les entreprises et les élus.

↳ Participation active aux journées d'information sur le thème de l'emploi et de la formation

▪ **Démarrage du partenariat**

↳ Lundi 5 Septembre 2005

▪ **Contact**

↳ Christiane MISSEGUE, Présidente : 04 71 45 49 50

⌘ L'INFA

L'Institut National de Formation et D'application est un organisme de formation privé qui travaille en étroite collaboration avec l'ANPE. L'INFA assure des bilans de compétence ainsi que des formations auprès de demandeurs d'emploi et de salariés.

L'organisme intervient dans 6 domaines principaux : tourisme, développement social et animation, commerce, vente et gestion, pour lequel il assure des formations qualifiantes financées par l'Etat ou le Conseil régional.

Aujourd'hui, 12 centres INFA sont répartis sur l'ensemble de l'hexagone. La délégation départementale du Cantal est située à Aurillac avec une antenne à Saint-Flour.

- **Les services proposés à la Maison des services**

- ↳ Permanence régulière deux fois par semaine : lundi de 9h00 à 12h00 et mercredi toute la journée de 9h00 à 18h00.

- ↳ Animation de stages de groupes

- ↳ Participation active aux journées d'information sur le thème de l'emploi et de la formation

- **Démarrage du partenariat**

- ↳ Mercredi 7 Septembre 2005

- **Contact**

- ↳ Martine BERTRAND, Déléguée départementale

- ↳ 04 71 48 47 22

L'Institut de Gérontologie du Massif Central

Association loi 1901, l'Institut de Gérontologie assure deux missions essentielles : la promotion d'une culture gérontologique commune dans les territoires ruraux en favorisant la concertation, les échanges, la mutualisation des connaissances ainsi que la mise en place de stratégies gérontologiques locales avec la réalisation de diagnostics et études de faisabilité, le développement de politiques de réseau...

L'Institut de Gérontologie du Massif Central a été retenu pour animer dans le Cantal un programme expérimental d'auto-formation : Form@dom.

Ce programme, financé par la Communauté européenne et le Conseil général s'adresse à des aides à domicile, employées par des personnes âgées dépendantes de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie, qui souhaitent s'engager dans une démarche de professionnalisation.

- **Les services proposés à la Maison des services**

- ↳ Création d'un relais Form@dom au sein de la Maison des services avec mise à disposition d'outils pédagogiques auprès d'aides à domicile de la communauté de communes du pays de Murat et de ses environs.

- ↳ Organisation de regroupement au sein de la Maison des services afin de casser l'isolement professionnel des aides à domicile en favorisant l'échange d'expérience.

- ↳ Participation active aux journées d'information sur le thème de la formation professionnelle et l'accompagnement des personnes âgées.

- **Démarrage du partenariat**

- ↳ Septembre 2005

- **Contact**

- ↳ Michel BONNET, Directeur : 04 71 63 88 58

Etudes ET Chantiers

Le mouvement Etudes ET Chantiers développe depuis une quarantaine d'années un projet d'éducation populaire de volontariat en France et à l'étranger et un projet de lutte contre les exclusions.

Avec la mise en œuvre d'études et de projets collectifs, Etudes ET Chantiers fédère jeunes et adultes autour de projets structurants dans le domaine de l'aménagement, de l'équipement, de la sauvegarde des espaces naturels et du patrimoine bâti.

Etudes ET Chantiers organise et anime ainsi des chantiers internationaux ou de volontariat à partir de 14 ans, le Service Volontaire Européen pour des jeunes de 18 à 25 ans, des actions d'insertion par l'activité économique et dans le cadre de stage de formation professionnelle.

- **Les services proposés à la Maison des services**

- ↳ Présence ponctuelle à la Maison des services pour promouvoir les actions de l'association auprès des habitants.

- ↳ Permanence accueil et information sur des emplois saisonniers.

- ↳ Participation active aux journées d'information sur le thème de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelle.

- **Démarrage du partenariat**

- ↳ Printemps 2006

- **Contact**

- ↳ Isabelle GATEAU, Responsable à Murat

- ↳ 04 71 20 14 34

2. Le Pôle « Services aux personnes »

Composé de huit partenaires, ce pôle assurera des permanences régulières, physiques ou via le système de visio accueil pour répondre efficacement à la demande de tous les usagers.

◆ CPAM Cantal

Quinze points de permanence sont aujourd'hui assurés par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie dans le département.

Présente depuis 20 ans dans le territoire, en 2004, la CPAM a pu accueillir et conseiller près de 800 personnes de la Communauté de communes du pays de Murat.

Avec ces points de permanence, les usagers bénéficient sur place des mêmes services offerts au siège de la Caisse primaire d'Aurillac : renseignements sur les droits et les dossiers en cours, mise à jour de la carte vitale, délivrance d'attestations de droits, d'indemnités journalières, aides financières, aide à l'acquisition d'une complémentaire...

▪ Les services proposés à la Maison des services

↳ Permanence accueil et information une fois par semaine : tous les mardis de 14h00 à 16h30

↳ Permanence visio-accueil envisagée prochainement pour renforcer le service de la CPAM auprès des habitants

↳ Participation active aux journées d'information sur les thèmes liés à la protection sociale des usagers.

▪ Démarrage du partenariat

↳ Mardi 6 septembre 2005

▪ Contact

↳ Monsieur TIBLE, Responsable services et prestations

↳ 04 71 46 57 32

❖ CAF du Cantal

La Caisse d'Allocations Familiales du Cantal dont le siège est à Aurillac souhaite assurer une offre d'accueil de proximité sur l'ensemble du département. Afin d'atteindre son objectif, elle assure également un accueil classique sur les chefs-lieux d'arrondissement, Mauriac et Saint-Flour ; un visio-accueil à Condat, Allanche, Lanobre et Saignes et une permanence tous les 15 jours à Murat, Riom es Montagne et Ydes.

Dès l'ouverture de la Maison des services, la CAF assurera une offre de service **hebdomadaire** sur la Communauté de communes du Pays de Murat. Ses permanences seront ainsi transférées à la Maison des services. Une semaine sur deux, l'accueil sera assuré à distance via le dispositif visio-accueil.

Parallèlement, le contenu de son offre « Caf en libre service » sera accessible sur la borne internet installée au cœur de la structure. Les usagers pourront obtenir des renseignements, consulter leur dossier, éditer des formulaires, attestation de paiement ou télécharger leurs ressources.

▪ Les services proposés à la Maison des services

➤ Accueil personnalisé par un technicien conseil les vendredis de 9h15 à 12h00. En visio les premiers et troisièmes vendredis de chaque mois.

➤ « Caf en libre service » auprès des usagers qui pourront se renseigner, consulter ou effectuer une télédéclaration en toute autonomie, aux heures d'ouverture de la Maison des services.

➤ Participation aux journées d'information et de sensibilisation sur les droits et démarches mises en œuvre à la Maison des services.

▪ Démarrage du partenariat

➤ Septembre 2005

▪ Contact

➤ Michèle DAGIRAL, Chargée de communication : 04 71 46 27 52

♦ UDAF Cantal

L'Union Départementale des Associations Familiales du Cantal est située à Aurillac. Forte de sa longue expérience dans le domaine de l'information des familles, l'association s'est vue confiée par le Ministère de la Famille et la DDASS, le dispositif Point Info Famille dans le département.

L'objectif du Point Info Famille est d'accueillir, informer les personnes sur leurs droits, leurs démarches et les orienter vers leurs interlocuteurs. Loin de se substituer aux associations et organismes institutionnels tels que la CAF, la CPAM, la MSA..., le Point Info Famille valorise les informations détenues par ces organismes partenaires.

Droit de la famille, aides légales et sociales, protection maternelle et infantile, adoption, modes d'accueil du jeune enfant, adolescence, parrainage, accompagnement à la scolarité et activités périscolaires, conseil conjugal et familial, handicap, aide à domicile... tous les sujets, de la naissance à la prise en charge des ascendants peuvent être évoqués au Point Info Famille.

Dès l'origine du projet de Maison des services, l'UDAF s'est positionnée auprès des services de la Communauté de communes pour participer à l'animation de la structure et permettre aux habitants du territoire de bénéficier d'un nouveau service : le Point Info Famille.

▪ Les services proposés à la Maison des services

↳ Permanence visio-accueil tous les mercredis de 9h15 à 12h00

↳ Réponses téléphoniques à toutes questions du lundi au vendredi de 9h15 à 12h15

↳ Mise à disposition du site internet « pointinfofamille-cantal.org »

↳ Participation aux journées d'information organisées autour des questions familiales

▪ Démarrage du partenariat

↳ Mercredi 7 septembre 2005

▪ Contact

↳ Jean-Claude DUMAS, Directeur : 04 71 43 43 43

☒ CIDF

Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes fait partie d'un réseau national qui fédère, anime et coordonne 120 CIDF en France.

La mission première du CIDF est d'informer les femmes sur leurs droits, de les orienter et les accompagner tout au long de leurs démarches. Cette mission de service public, confiée par l'Etat lui permet d'intervenir activement dans trois domaines : juridique (divorce, pensions alimentaires, séparation de concubins, droit du travail...), social-familial (violences conjugales, problèmes de couples, logement, santé...) et emploi (informations, accompagnement individualisé vers l'emploi, création d'entreprise...)

Au-delà de l'information diffusée individuellement lors de consultations gratuites, confidentielles et anonymes, le CIDF mène des actions de sensibilisation collectives au sein d'établissements scolaires, d'associations et de divers organismes.

En 2002, 5 antennes ou points d'information CIDF étaient implantés dans le département. En 2004, le Cantal comptait 8 points d'accueils supplémentaires. En septembre 2005, le CIDF ouvrira une antenne visio à la Maison des services du pays de Murat.

▪ **Les services proposés à la Maison des services**

↳ Permanence visio-accueil du CIDF sur rendez-vous dès l'identification d'un besoin.

↳ Participation à des journées d'information organisées au sein de la structure.

▪ **Démarrage du partenariat**

↳ Septembre 2005

▪ **Contact**

↳ Agnès BOUYSSÉ, Coordinatrice : 04 71 46 89 50

☒ CDAD et Barreau d'Aurillac

Le Conseil Départemental d'Accès au Droit est un groupement d'intérêt public dont la vocation première est de permettre à toutes les personnes de disposer d'information sur leurs droits et leurs obligations mais aussi de bénéficier d'une orientation vers les organismes, services ou professionnels chargés d'assurer ou de faciliter l'exercice de ces droits.

Le CDAD délivre ainsi des bons de consultations gratuites auprès des professionnels du droit (notaires, avocats, huissiers). Divorce, séparation autorité parentale, droit de la famille, litiges relatifs au logement, surendettement, crédit à la consommation... sont les questions les plus fréquentes adressées au CDAD

Depuis janvier 2005, les consultations des avocats et huissiers de justice ont lieu à une date fixe au Palais de Justice. Le CDAD cherche également à développer des permanences décentralisées afin d'être au plus près des habitants. C'est dans cette dynamique que le CDAD a souhaité être partenaire de la Maison des services.

En parallèle, le Barreau d'Aurillac, membre de droit du CDAD a accepté de mettre en place à titre expérimental des consultations gratuites au sein de la structure.

- **Les services proposés à la Maison des services**

- ☞ Permanence mensuelle, le premier mardi de chaque mois de 14h00 à 16h00.

- ☞ Consultation gratuite d'un avocat du Barreau d'Aurillac, une fois par trimestre, le vendredi après-midi.

- ☞ Participation active aux journées d'information organisées autour de thèmes juridiques.

- **Démarrage du partenariat**

- ☞ Mardi 6 septembre 2005

- **Contact**

- ☞ Monsieur SOUQ, agent du CDAD : 04 71 43 00 10

⌘ EDF-GDF Distribution Corrèze Cantal

La volonté de l'entreprise est de s'appuyer sur les structures intercommunales équipées d'un visio-accueil pour offrir un nouveau service de proximité qui donnera aux clients résidentiels une perception semblable à celle offerte par un accueil physique.

Dès l'origine du projet de création de la Maison des services du Pays de Murat, EDF Gaz de France Distribution Corrèze Cantal a proposé la mise en place d'un point de Visio accueil.

A partir d'un équipement multimédia, les clients résidentiels d'EDF et de Gaz de France auront ainsi la possibilité de contacter l'un des conseillers clientèle dans des conditions similaires à celles d'un accueil physique.

Cet accueil, réalisé dans une zone de confidentialité sera facilité par la coordinatrice de la Maison des services pour l'aide à la connexion des services. Le dialogue sera ensuite établi avec un conseiller permettant de traiter l'ensemble des demandes des clients hors règlement des factures.

Cette expérimentation vise à rapprocher EDF Gaz de France Distribution Corrèze Cantal de ses clients résidentiels en milieu rural en leur proposant de nouveaux modes de communications modernes et d'accompagner les structures de services portées par les collectivités.

- **Les services proposés à la Maison des services**

- ↳ Permanence deux fois par semaine le mardi et le jeudi de 14h00 à 15h00.

- ↳ Participation active aux journées d'information mises en œuvres dans la Maison des services.

- **Démarrage du partenariat**

- ↳ Septembre 2005

- **Contact**

- ↳ Dominique Velcin, chargé du projet : 04 71 46 84 03

ASeD-Cantal

Anciennement Adavemic, l'Ased Cantal est une association départementale à but non lucratif de services à domicile qui s'adresse à toutes les catégories de la population et plus particulièrement aux personnes âgées, retraités, handicapés, personnes isolées, malades et familles.

L'objectif de l'Ased est d'apporter un service adapté à chaque personne afin de favoriser le maintien à domicile tout en veillant à préserver l'autonomie des personnes : aide dans les tâches de la vie quotidienne, assistance dans les actes essentiels de la vie et dans les activités d'accompagnement social...

En 2004, dans le cadre du service d'aide à domicile, près de 472 500 heures de prestations ont été réalisées (650 salariés auprès de 3700 personnes)

Dans le cadre du service mandataire d'assistance garde à domicile, (accomplissement des démarches administratives, recherche de personnel d'intervention), plus de 110 000 heures de prestations ont été réalisées auprès de 700 personnes.

- **Les services proposés à la Maison des services**

- ↳ Permanence accueil et information deux fois par mois : un vendredi matin sur deux de 9h30 à 11h30. Cette présence pourra être revue à la hausse en fonction de la demande des usagers.

- ↳ Participation active aux journées d'information sur les thèmes liés aux services à domicile.

- **Démarrage du partenariat**

- ↳ Vendredi 9 septembre 2005

- **Contact**

- ↳ Cécile RIEUTOR, Responsable antenne de Saint-Flour

- ↳ 04 71 60 38 13

⑧ Conseil d'Architecture, d'Urbanisme, d'Environnement du Cantal

Le CAUE est une association régie par la loi de 1901 dont le statut est défini par la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977. Organismes publics financés principalement par une taxe départementale, les CAUE existent dans la plupart des départements.

Les Conseil d'Architecture, d'Urbanisme, d'Environnement sont au service de deux types de publics : les particuliers et les collectivités locales.

Le conseil aux particuliers est un service public gratuit et ouvert à toutes les personnes ayant un projet de construction, de restauration et de réhabilitation.

Le conseil et l'aide à la décision sont également proposés aux collectivités locales pour répondre aux questions liées à l'urbanisme, l'aménagement et le développement.

Le CAUE du Cantal, créée en 1981, dont le siège est à Aurillac, assure depuis plus de 10 ans des permanences à Murat. Afin d'être au plus près des usagers, le CAUE a décidé de transférer sa permanence à la Maison des services du pays de Murat dès son ouverture.

▪ Les services proposés à la Maison des services

↳ Permanence physique le quatrième mardi du mois de 14h00 à 17h00.

↳ Participation à des journées d'information liées à l'architecture, organisées au sein de la structure.

▪ Démarrage du partenariat

↳ Mardi 27 Septembre 2005

▪ Contact

↳ Marie-Christine CHRISTIAENS, Directrice : 04 71 48 50 22

3. Le pôle Jeunesse

Avec le soutien des Directions Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports et de l'Espace Info Jeunes de Clermont-Ferrand, la *Maison des services* du pays de Murat accordera une part importante au jeune public avec la création d'un *Point d'information Jeunesse* au cœur de la structure.

Plus de 1000 jeunes de 16 à 25 ans du pays de Murat et des communautés de communes voisines pourront bénéficier de ce nouveau service.

◆ Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports

Outre de nombreuses missions notamment en matière de fonction/certification et de développement des filières de haut niveau, la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports, représentant régional du Ministère de la Jeunesse et des Sports est garante du label national « information jeunesse » et participe au développement du réseau information Jeunesse en liaison avec le Centre Régional d'Information Jeunesse (Espace Info Jeunes) situé à Clermont-Ferrand.

La DRJS participe ainsi à la formation des informateurs, évalue, labellise ou délabellise les Points d'Information Jeunesse. Elle s'investit dans la réflexion globale sur le réseau en vue de son évolution, participe à la recherche de partenariats régionaux, répartit les crédits Information Jeunesse dans la région en concertation avec les DDJS et octroie des subventions à l'Espace Info Jeunes et aux PIJ.

▪ Les services proposés à la Maison des services

➤ Labellisation d'un Point Information Jeunesse ouvert le lundi, mardi, jeudi et vendredi après-midi et le mercredi toute la journée.

➤ Participation active aux journées d'information sur les thèmes intéressant les jeunes.

▪ Démarrage du partenariat

➤ Automne 2005

▪ Contact

➤ Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports

➤ 04 73 34 91 86

❖ Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports du Cantal

Service déconcentré du Ministère de la Jeunesse des Sports et de la Vie Associative, la DDJS est chargée de mettre en oeuvre sous l'autorité du Préfet la politique en faveur de la jeunesse, du sport et de la vie associative.

Promouvoir les activités sportives et socio-éducatives, veiller à la protection des usagers, informer les jeunes et favoriser leur engagement, soutenir la vie associative, développer la formation et l'emploi sont les principales missions de la DDJS.

Conformément aux critères définis dans le cahier des charges de la convention, la DDJS propose au Directeur Régional de la Jeunesse et des Sports la labellisation des PIJ. Elle donne également un avis à la DRJS sur les subventions qui peuvent être attribuées au PIJ et anime le réseau départemental en coordination avec l'Espace Info Jeunes.

▪ **Les services proposés à la Maison des services**

➤ Labellisation d'un Point Information Jeunesse ouvert le lundi, mardi, jeudi et vendredi après-midi et le mercredi toute la journée.

➤ Participation financière à l'aménagement du PIJ de la Maison des services

➤ Participation active aux journées d'information sur les thèmes intéressant les jeunes.

▪ **Démarrage du partenariat**

➤ Automne 2005

▪ **Contact**

➤ Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports

➤ 04 71 48 72 66

♦ L'Espace Info Jeunes Auvergne

L'Espace Info Jeunes Auvergne, relaie l'action du Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (CIDJ), situé à Paris, qui crée et diffuse la documentation nationale.

Centre de ressources documentaires régional sur tous les thèmes qui intéressent les jeunes, l'Espace Info Jeunes élabore des fiches d'information qui constituent le complément régional des fiches nationales du CIDJ.

Lieu d'accueil et d'information, coordonnateur technique du réseau Information Jeunesse Auvergnat, l'Espace Info Jeunes assure également d'importantes missions auprès de chaque PIJ Auvergnat : formation du personnel dédié à l'accueil et l'animation, communication auprès de tous les acteurs régionaux, diffusion de brochures, fourniture de matériels, assistance technique, animation du réseau...

Si le cœur de cible est 16-30 ans, le réseau Information Jeunesse se veut généraliste aussi bien par les informations délivrées que par le public accueilli.

Scolaires, étudiants, salariés, demandeurs d'emploi ainsi que toutes les personnes qui leur sont proches (parents, enseignants, éducateurs...) trouveront tous types d'information regroupée en 9 secteurs thématiques : enseignement, métier, emploi, formation continue, vie pratique, loisirs, vacances, pays étrangers, sports.

▪ Les services proposés à la Maison des services

➤ Labellisation d'un Point Information Jeunesse ouvert le lundi, mardi, jeudi et vendredi après-midi et le mercredi toute la journée.

➤ Soutien logistique auprès de l'animatrice du PIJ de la Maison des services.

➤ Participation active aux journées d'information sur les thèmes intéressant les jeunes.

▪ Démarrage du partenariat

➤ Automne 2005

▪ Contact

➤ Marie-Catherine RENAUD, Responsable Information-Communication

➤ 04 73 92 30 50

4. Le pôle « entreprises »

Composé de la CCI, de la Chambre de Métiers et du Comité d'Expansion, ce pôle s'adresse plus particulièrement aux chefs d'entreprise, commerçants, artisans et porteurs de projets du territoire.

Les trois partenaires qui participent activement à la dynamique économique du département sauront apporter leur expertise et leur savoir-faire pour conseiller et accompagner les acteurs du pays de Murat.

◆ Chambre de Commerce et d'Industrie du Cantal

Le conseil aux entrepreneurs cantaliens est le cœur du métier de la CCI du Cantal. Ce conseil s'exerce à tous les stades de la vie de l'entreprise : création, développement transmission.

La Chambre de Commerce et d'Industrie du Cantal forme les futurs entrepreneurs et met en place des formations adaptées aux besoins des entreprises existantes.

L'organisme est également un partenaire des collectivités locales pour lesquelles elle peut réaliser des études sur leurs projets de développement économique.

La proximité est essentielle à cette mission, c'est pourquoi, après Riom Es Montagne, Maurs et Ydes, la Maison des services du pays de Murat sera le 4^{ème} site sur lequel la Chambre de Commerce et d'Industrie du Cantal sera présente. L'utilisation des Technologies d'Information et de Communication permettra d'optimiser ce maillage territorial.

- **Les services proposés à la Maison des services**

- ↳ Présence mensuelle

- ↳ Participation active à des sessions d'information collectives

- ↳ Mise en place, à la demande, de formations

- **Démarrage du partenariat**

- ↳ Septembre 2005

- **Contact**

- ↳ Augustin BOUSSUGE, Conseiller Territorial

- ↳ 04 71 45 40 44 ou 06 70 00 98 13

❖ Chambre de Métiers du Cantal

Implantée à Aurillac, la Chambre de Métiers du Cantal a ouvert une antenne à Saint-Flour et assure une permanence hebdomadaire à Mauriac.

Elle est composée de 36 membres élus, chefs d'entreprises, chargés de représenter les intérêts généraux de l'artisanat. 15 personnes travaillent au quotidien et jouent un rôle essentiel dans l'accompagnement des artisans à chaque étape de leur vie professionnelle.

Représenter les intérêts généraux de l'artisanat auprès des pouvoirs publics, aider à l'installation et au développement des entreprises, tenir un répertoire des métiers, accompagner les artisans dans le montage des dossiers, assurer des formations auprès des artisans et de leurs conjoints, développer l'apprentissage artisanal, valoriser les métiers d'art, sensibiliser les entreprises à la protection de l'environnement, organiser la collecte et l'élimination des déchets toxiques sont les principales missions de la Chambre de Métiers.

Afin d'anticiper sur l'avenir, les élus de la Chambre de Métiers du Cantal ont néanmoins fait de la transmission-reprise leur cheval de bataille. De nombreuses actions sont mises en œuvre comme l'organisation de forums, de réunions cantonales d'information, des rencontres avec les cédants, l'élaboration d'un diagnostic et la publication des offres de cession dans le cadre du dispositif « Transartisanat ».

Dès l'ouverture de la Maison des services, la Chambre de Métiers du Cantal s'associera à la CCI et au Comité d'Expansion pour y assurer une permanence mensuelle.

- **Les services proposés à la Maison des services**

- ↳ Permanence mensuelle

- ↳ Participation active à des sessions d'information organisées à la Maison des services.

- **Démarrage du partenariat**

- ↳ Septembre 2005

- **Contact**

- ↳ Christian VABRET, Président : 04 71 45 65 00

♦ Comité d'Expansion Economique du Cantal

Outil de développement économique du Conseil général du Cantal, le Comité d'Expansion a trois missions principales :

Une mission d'accueil des nouveaux arrivants et des porteurs de projets sur le territoire. L'organisme assure ainsi la coordination du dispositif départemental en étroite relation avec les chambres consulaires et les pays. Dans le cadre de cette mission le Comité d'Expansion joue un rôle prépondérant dans la promotion du département avec notamment la mise en œuvre d'opérations telles que « Cantal Initiatives » qui permet d'apporter chaque année un soutien financier à près de 50 porteurs de projets.

Une mission d'accompagnement des entreprises implantées dans le département. L'organisme est l'interlocuteur privilégié des porteurs de projets dans le domaine de la création, la reprise et le développement de l'activité économique.

Une mission de coordination des politiques sectorielles autour de l'animation de filières. Cette action se traduit par des actions de conseils auprès des entreprises issues d'une même filière, l'organisation d'opérations de promotion et un soutien actif aux problèmes de qualité, de production ou autres...

▪ Les services proposés à la Maison des services

➤ Une permanence mensuelle en étroite liaison avec la CCI et la Chambre des métiers

➤ Participation active à des sessions d'information mises en œuvre à la Maison des services.

▪ Démarrage du partenariat

➤ Septembre 2005

▪ Contact

➤ Bruno AVIGNON, directeur : 04 71 46 21 28

5. Le Pôle Agricole

Composé de 5 organismes, ce pôle favorisera une synergie plus forte entre les partenaires qui se réuniront le même jour pour accueillir et informer les usagers. Les agriculteurs pourront ainsi gagner du temps en effectuant au même moment leurs différentes démarches.

Ce pôle, expérimental à la *Maison des services* du pays de Murat, est une première en Auvergne.

◆ ADASEA

L'Association Départementale de l'Aménagement des Structures et des Exploitations Agricoles intervient auprès de différents publics : jeunes agriculteurs en phase d'installation, agriculteurs en difficulté, exploitants sur le point de partir à la retraite, porteurs de projets.

Les principales missions de l'ADASEA sont les suivantes : constitution modification et suivi des sociétés agricoles, accompagnement des installations de jeunes agriculteurs, animation du répertoire à l'installation, aide à la modernisation, information sur les nouvelles réglementations, aide aux déclaration de surfaces, appui aux agriculteurs en difficulté, (coordination du dispositif départemental...); coordination des sessions d'accueil d'actifs ; élaboration de diagnostics de territoire, animation d'opérations agro-environnementales, repérage et réalisation d'études foncières.

L'organisme qui assurait des permanences dans les locaux de la chambre d'agriculture a décidé de s'associer efficacement au pôle agricole en transférant ses permanences à la *Maison des services*.

▪ Les services proposés à la Maison des services

↳ Permanence mensuelle le 1^{er} vendredi de 9h00 à 12h00 au sein du pôle agricole

↳ Participation active aux journées d'information sur les thèmes liés à l'univers agricole.

▪ Démarrage du partenariat

↳ Septembre 2005

▪ Contact

↳ Laurent BOUSCARAT, Directeur : 04 71 45 56 00

❖ SAFER Auvergne

Créée par les lois d'orientation des années 60, la Safer est une société anonyme à but non lucratif qui joue un rôle majeur dans l'aménagement du territoire. Aujourd'hui, 28 Safer réparties sur l'ensemble du territoire, assurent leurs missions de service public auprès des exploitants agricoles.

Dynamiser l'agriculture, accompagner les collectivités locales dans leur projet foncier et protéger l'environnement sont les trois missions principales de la Safer. Son champ d'intervention va ainsi de la réalisation d'études foncières à des actions concrètes d'acquisition, de revente et de gestion de biens à vocation agricole, forestière ou rurale.

L'organisme dont le siège est à Aurillac avec une antenne à Saint-Flour, n'assurait aucune permanence dans le territoire du pays de Murat. Afin de mieux faire connaître ses services sur le terrain auprès des agriculteurs et des collectivités locales, la Safer Auvergne a décidé d'intégrer le pôle agricole dès l'ouverture de la Maison des services.

- **Les services proposés à la Maison des services**

- ↳ Permanence mensuelle le 1^{er} vendredi de 9h00 à 12h00.

- ↳ Participation active aux journées d'information sur les thèmes liés à l'univers agricole.

- **Démarrage du partenariat**

- ↳ Septembre 2005

- **Contact**

- ↳ Madame MOUTON, Responsable du secteur de Saint-Flour

- ↳ 04 71 48 34 75

♦ Centre de Gestion Agricole du Cantal

Doté d'une équipe de conseillers et de spécialistes, le Centre de gestion 15 est un organisme qui intervient auprès d'agriculteurs adhérents dans le domaine du conseil en gestion et comptabilité.

Parmi les 11 000 personnes du réseau national, 102 vivent, travaillent dans le Cantal et apportent un soutien auprès des adhérents au cours de leur vie professionnelle et à chaque étape importante de celle-ci : création d'activité, changement d'exploitation, cessation et transmission d'activité...

Le Centre de gestion 15 souhaite aujourd'hui étendre son champ d'actions, apporter son expertise et son savoir-faire auprès des très petites entreprises que sont les artisans, commerçants, services et professions libérales.

Dans cette dynamique, l'organisme qui n'assurait aucune permanence dans le territoire a décidé d'offrir un nouveau service aux habitants du pays de Murat en participant à l'animation du pôle agricole.

▪ **Les services proposés à la Maison des services**

↳ Permanence mensuelle le 1^{er} vendredi de 9h00 à 12h00 au sein du pôle agricole.

↳ Participation active aux journées d'information sur les thèmes liés à l'univers agricole.

▪ **Démarrage du partenariat**

↳ Septembre 2005

▪ **Contact**

↳ Eric Minier, Directeur : 04 71 63 32 32

☒ MSA Auvergne

Avec ses 27 000 élus, son réseau de 69 caisses départementales ou pluridépartementales, ses 130 agences locales, ses centres de proximité, ses points d'accueil et ses permanences, la Mutualité Sociale Agricole privilégie le contact et le suivi de tous ses adhérents.

L'organisme gère la protection sociale obligatoire de l'ensemble de la profession agricole : exploitants, employeurs, salariés et leurs familles, soit plus de 4 millions de personnes. Interlocuteur unique de l'adhérent la MSA intervient activement dans 4 domaines principaux :

- **Au niveau de la santé**, la MSA a la volonté de permettre un égal accès aux soins à toutes les personnes vivant en milieu rural. Elle est également le seul régime de protection à gérer en son sein la médecine du travail.
- **Au niveau de la famille**, la MSA accompagne, avec des actions concrètes, ses adhérents sur les évolutions du monde agricole et rural .
- **Au niveau de la retraite**, l'organisme mène une action soutenue pour améliorer le niveau des retraites agricoles.
- **Au niveau des services**, elle développe une gamme de prestations centrées sur la personne.

Dans cette logique de proximité, la MSA qui assurait des permanences dans les locaux de l'hôpital de Murat a décidé d'intégrer le pôle agricole de la Maison des services afin d'être davantage au cœur de la vie locale.

▪ **Les services proposés à la Maison des services**

↳ Permanence mensuelle au sein du pôle agricole : 1^{er} vendredi de chaque mois de 9h00 à 12h00.

↳ Participation active aux journées d'information sur les thèmes liés à la protection sociale et l'univers agricole.

▪ **Démarrage du partenariat**

↳ Septembre 2005

▪ **Contact**

↳ Gérard NOCART, Responsable des services extérieurs

↳ 04 73 43 76 16

☒ CRAM Auvergne

La Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Auvergne est un des acteurs économiques les plus importants de la région avec 640 emplois et plus de 1,47 milliards d'euros qu'elle redistribue.

Aider à prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail, gérer l'assurance « accidents du travail », faire évoluer les structures sanitaires et médico-sociales, accompagner les personnes en difficulté pour accéder aux soins sont les principales missions de la CRAM dans le domaine de la santé.

L'organisme apporte également un soutien actif auprès des retraités : gestion des comptes retraite des salariés, conseil aux entreprises, préparation et calcul de la retraite, paiement, amélioration de leur bien-être ...

En juin dernier, la CRAM Auvergne a ouvert sa première antenne Cantalienne à Aurillac. Afin d'être au plus près des usagers, elle a souhaité intégrer le pôle agricole.

- **Les services proposés à la Maison des services**

- ↳ Permanence mensuelle au sein du pôle agricole : 1^{er} vendredi de chaque mois de 9h00 à 12h00.

- ↳ Participation active aux journées d'information sur les thèmes liés à la protection sociale et l'univers agricole.

- **Démarrage du partenariat**

- ↳ Septembre 2005

- **Contact**

- ↳ Isabelle GRAND, Responsable de l'antenne Cantalienne

- ↳ 04 7143 41 81